Envoyé en préfecture le 23/06/2022
Reçu en préfecture le 23/06/2022
Affiché le 23/06/2022
ID : 052-215200403-20220620-DEL2022_52-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 52**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

OBJET
Approbation du projet estimatif de la rue Georges Fréset à Bourbonne les Bains

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 juin 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 juin 2022

Du lundi 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le 20 juin, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Sébastien HUMBLOT à Lydia FALLOT, Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Etaient absents excusés : Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2022,

VU la délibération n°DEL-2022-24 du Conseil Municipal du 12 Avril 2022, approuvant le projet des travaux de réhabilitation de la rue Georges Fréset (réfection de chaussée, création de trottoirs, rénovation du réseau d'eau potable, effacement des réseaux),

VU l'estimation sommaire des travaux envisagés établie par le maitre d'œuvre en date du 13 mai 2022,

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue Georges Fréset, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le projet estimatif provisoire de l'opération dont le montant total de la dépense prévisionnelle hors taxe est évalué à 692 000.00 €.

Ce montant prévisionnel inclut la voirie, l'assainissement, l'eau potable, l'enfouissement des réseaux secs et la rénovation de l'éclairage public.

A titre indicatif, le montant estimatif des eaux usées s'élève à 200 000.00 € hors taxe.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022
Reçu en préfecture le 23/06/2022
Affiché le 23/06/2022
ID : 052-215200403-20220620-DEL2022_52-DE

Des demandes de financement ont été déposées auprès des potentiels partenaires financiers, selon la décision du Maire n° 2021/DEC/122 du 23 décembre 2021.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande donc au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet estimatif provisoire de l'opération de travaux de réhabilitation de la rue Georges Fréset dont le montant total de la dépense prévisionnelle hors taxe est évalué à 692 000.00 €.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet estimatif provisoire de l'opération de travaux de réhabilitation de la rue Georges Fréset dont le montant total de la dépense prévisionnelle hors taxe est évalué à 692 000.00 €.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 23 juin 2022

Le Maire

Monsieur André NOIROT